

FICHE 2 : FILIÈRES DE TRAITEMENTS DES RÉSIDUS - SYNTHÈSE

Réduction à la source (1 ^{er} R)	
Principe	Application
<ul style="list-style-type: none"> • Vise à réduire la consommation des matières premières et, par conséquent, à diminuer la production des résidus; • Dépend des pratiques manufacturières, des habitudes de consommation et de l'intérêt des consommateurs à réduire les résidus qu'ils génèrent. 	Protocole national sur l'emballage
	Politiques d'achat et pratiques de gestion
	Programmes municipaux
	Incitatifs et sensibilisation
	Programme d'éco-étiquetage
	Programme d'éco-efficacité
Réemploi (2 ^e R)	
Principe	Application
<ul style="list-style-type: none"> • Vise à récupérer (et à réparer si nécessaire) un produit (ou une matière) pour des fins de réutilisation, sans modification de sa forme ou de sa fonction; • Favorise un réseau important d'activités commerciales. 	Bourse nationale des déchets
	Consigne : consigne privée
	Réseau de ressourceries
	Autres applications : <ul style="list-style-type: none"> - Habitudes de réemploi (palettes de bois, barils, etc.) - Établissements commerciaux spécialisés dans l'achat et la revente de produits usagés
Recyclage (3 ^e R)	
Principe	Application
<ul style="list-style-type: none"> • Vise à récupérer un produit (ou une matière) pour le réintroduire dans le circuit de fabrication, par traitement et transformation sous forme de matières premières, de biens ou de produits de consommation; • Succès conditionnel au conditionnement et à l'homogénéité des matières récupérées, à l'approvisionnement minimal garanti des matières récupérées, à la disponibilité des équipements et des technologies et à la demande pour les produits recyclés. 	Collecte sélective des matières recyclables : par apport volontaire et par le porte en porte
	Collectes spéciales : <ul style="list-style-type: none"> - Résidus domestiques dangereux (RDD) - Résidus encombrants - Pneus hors d'usage
	Consigne : consigne publique
	Déchetterie
	Centre de récupération
	Centre de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition
	Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)

Valorisation (V)	
Principe	Application
<ul style="list-style-type: none"> • vise à récupérer un produit ou une matière pour les transformer, par un procédé biologique, physique, mécanique ou thermique, en un produit réutilisable sous forme de matières premières. 	Collecte des matières compostables : résidus verts et collecte à trois voies
	Compostage : domestique et industriel
	Procédés de haute technologie : pyrolyse, méthanisation et combustibles dérivés des déchets municipaux (CDDM)
Élimination (E)	
Principe	Application
<ul style="list-style-type: none"> • vise à éliminer les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux issus du tri et du conditionnement, et de la mise en valeur des résidus. 	Lieux d'enfouissement technique
	Dépôts en tranchée
	Lieux d'élimination des résidus de construction, de rénovation et de démolition
	Incinération avec ou sans récupération d'énergie